

SECTEURS TRANSVERSES

L'international

Si la Fédération Syndicaliste évolue depuis 1998 dans un secteur des télécommunications entièrement libéralisé, Le secteur postal est, quant à lui, en profonde mutation. Il sera entièrement libéralisé au 1er janvier 2011. Ce processus de libéralisation des services publics en réseau avait démarré en 1992, date de la décision prise par la Commission européenne de supprimer les monopoles publics, à savoir : le transport aérien, le gaz, l'électricité, les télécommunications et les postes.

Pour assurer ce changement, FO COM a préparé et noué les relations syndicales indispensables à notre action dans un secteur industriel et commercial libéralisé et mondialisé.

La Fédération s'est fortement impliquée dans tous les dossiers qui contenaient des menaces ou des intérêts pour les salariés des secteurs des postes et des télécommunications en France.

DANS LE SECTEUR POSTAL, nous avons déployé toute notre énergie pour combattre la libéralisation totale du courrier et ses conséquences sur la présence postale, la distribution quotidienne du courrier, le financement du service universel postal, la qualité et le niveau de l'emploi.

Notre action contre le projet de 3^e directive postale

Dès le mois d'octobre 2006, le projet d'une 3^e directive postale avait été adopté. Les débats se sont enchaînés tout au long de l'année 2007, au niveau du Parlement européen, du Conseil des ministres européens, du Conseil économique et social européen et du Comité des régions.

Au mois de mars 2007, FO COM était reçue à Bruxelles par les présidents des groupes parlementaires européens du Parti Populaire Européen (PPE), du Parti Socialiste Européen (PSE) et de la Gauche Unitaire Européenne (GUE). À l'issue de ces réunions, sur la base d'une de nos demandes, Mme Nicole Fontaine et M. Daul, président du groupe du PPE ont présenté, à la demande de FO COM, un amendement à caractère social, repris dans la directive : « *l'octroi des autorisations, y compris des licences individuelles, [peut] le cas échéant être subordonné à l'obligation de respecter les conditions de travail prévues par la législation nationale ou imposer le respect de ces conditions* ». Cette formulation peut sembler bien timide ou de pure forme. Elle permet en réalité à tout pays qui le souhaite d'éviter un « effet Bolkestein » postal.

À Strasbourg, le 11 juillet 2007, jour du vote par le Parlement européen de la libéralisation du secteur postal, FO COM était présente. Au sein de notre Fédération syndicale européenne, UNI, nous avons rapidement décidé de poursuivre notre campagne auprès de nos gouvernements respectifs pour critiquer un mode de financement du service universel inacceptable pour les opérateurs historiques.

La résistance opposée au projet de libéralisation n'a pas empêché l'adoption de la directive en 2008.

Depuis, nous poursuivons un travail syndical européen pour obtenir une régulation sociale du marché postal afin de lutter contre le dumping social et salarial que les nouveaux entrants sur le secteur utilisent pour concurrencer les opérateurs historiques de l'Union Européenne. La prise de conscience, dans tous les pays, du caractère néfaste de la libéralisation a contribué à l'élection de Jacques Lemercier au poste de président de l'UNI Europa Post. Sous son impulsion les syndicats européens ont réclamé d'une part, un moratoire pour l'application de la directive, et, d'autre part, l'éligibilité, pour les postes exerçant le service universel, aux fonds structurels européens.

Notre initiative de créer un comité d'entreprise européen (CEE) à GeoPost

Au cours du premier semestre 2006, FO COM élabore un projet d'accord relatif au CEE de GeoPost en collaboration avec le syndicat allemand Ver.di. Ce préaccord réalisé, FO COM et Ver.di ont demandé aux deux autres organisations syndicales françaises, CGT et CFDT, de s'associer à ce projet déjà connu de GeoPost.

Les 12 et 13 décembre 2006, à Aschaffenburg en Allemagne, la première réunion du groupe spécial de négociation (GSN) est convoquée.

Le CEE de GeoPost est constitué. Serge Drocheiner, DSC FO de Chronopost, en devient le secrétaire. C'est concrètement la reconnaissance du travail et de l'implication de FO COM en Europe.

Notre soutien à une politique sociale de « formation et de développement des compétences » dans le secteur postal européen

En juin 2006 à Bruxelles, dans le cadre du Comité de dialogue social sectoriel des postes, FO COM soutient la ratification d'une déclaration commune employeurs et employés relative à « la formation et le développement des compétences ».

Cette déclaration, transmise à tous nos militants, s'impose de manière contraignante à La Poste. Elle s'inscrit dans un contexte postal très instable pour le personnel et doit faciliter effectivement le reclassement des salariés touchés par une restructuration.

Notre travail au sein du Comité de dialogue social européen

Ce comité, installé à Bruxelles auprès de la Commission européenne, est présidé depuis juin 2006 par M. Dominique Bailly, représentant l'opérateur historique français, La Poste.

SECTEURS TRANSVERSES

L'international

Sur la période 2006-2009/2010, les travaux du comité se sont organisés autour de 5 groupes de travail constitués sur les thèmes suivants :

- formation et développement des compétences ;
- évolution du secteur postal ;
- responsabilité sociale des entreprises ;
- prévention des accidents ;
- relations avec les autres secteurs.

La Fédération Syndicaliste est représentée par Jacky Arches dans les groupes de travail sur « l'évolution du secteur postal », « la responsabilité sociale des entreprises » et « les relations avec les autres secteurs ».

Notre travail au sein du Comité UNI Europa Poste et Logistique

Le Secrétaire général de FO COM, Jacques Lemerrier, Vice-président de ce comité européen, a été élu, face à un candidat britannique, président à la Conférence d'UNI Poste et Logistique, à Dublin les 7 et 8 septembre 2009, avec 62,3 % des voix. Trois à quatre réunions annuelles rythment les travaux du Comité qui se sont focalisés sur les dangers et les conséquences de la libéralisation du secteur postal, les stratégies à mettre en place et les actions à développer avec les syndicats postaux en Europe. À une volonté unanime de refuser la libéralisation totale du secteur, les syndicats européens ont suggéré un plan « B » qui s'appuie sur l'exigence d'une régulation sociale du marché postal européen pour empêcher tout dumping social et salarial. FO COM s'est plus particulièrement attachée à travailler sur l'évolution du secteur postal et sur l'échange avec les autres secteurs connexes ou nouvellement libéralisés, afin de mieux appréhender le futur de La Poste.

DANS LE SECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, FO COM est confrontée à une situation différente de celle de La Poste. En effet, d'une part la libéralisation totale du secteur est effective. D'autre part, il existe une réglementation européenne du secteur.

À l'intérieur du Comité UNI Europa des Télécommunications, dans lequel FO COM est un partenaire indéfectible, l'action syndicale s'organise progressivement depuis la libéralisation totale du secteur, il y a maintenant 11 ans. Depuis 2003, chaque mois d'octobre est décrété comme mois d'action syndicale sur les centres d'appels pour développer la syndicalisation auprès de cette catégorie de salariés qui est, le plus souvent, exposée à de fortes contraintes d'utilisation et de rémunération. FO COM participe activement à ces manifestations en fonction de la pertinence des sujets et de leur lien avec le vécu des salariés.

Sur la période 2006-2009/2010 :

- création d'une alliance syndicale mondiale à France Télécom ;
- élaboration d'un accord mondial éthique à France Télécom ;
- comité de groupe mondial de France Télécom ;
- discussions initiées par la Commission européenne et vote sur le paquet télécom.

DANS LES RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES, FO COM s'est impliquée bien au-delà des seules préoccupations inhérentes aux secteurs des postes et des télécommunications. Notre action a été également dirigée sur les politiques de l'emploi et des affaires sociales de la Commission européenne.

Le livre vert sur le droit du travail a été adopté le 22 novembre 2006

En 2006, la Commission européenne a décidé de moderniser le droit du travail dans les États membres. L'objectif était d'adapter le droit national du travail pour garantir la flexibilité économique pour les entreprises. Cette modernisation a consisté principalement à faire évoluer les organisations du travail et à favoriser la flexibilité et la mobilité des salariés dans le but d'améliorer la compétitivité des entreprises. La Commission européenne adopte dans le même mouvement des principes de « flexicurité » au cours de l'année 2007.

FO COM critique ces concepts dans des groupes de travail constitués au sein d'UNI Europa et de la Commission européenne, ainsi que dans une conférence européenne qui s'est déroulée à Lisbonne les 13 et 14 mars 2009.

La directive européenne sur le temps de travail

En janvier 2007, le commissaire européen en charge de l'emploi et des affaires sociales a envoyé un questionnaire aux ministres de l'emploi des États membres de l'Union européenne pour évaluer les différences entre les règles nationales sur le temps de travail. Beaucoup de secteurs d'activités étaient concernés, plus spécialement la santé et le temps de travail des médecins et des pompiers lors de leur service de garde. FO COM s'est associé pleinement dans la dénonciation de la révision de la directive sur le temps de travail et nous avons participé activement à la manifestation européenne à Strasbourg le 16 décembre 2008, avec la Confédération Européenne des Syndicats.

SECTEURS TRANSVERSES

L'international

Les services d'intérêt général

FO COM, en tous lieux et en toutes circonstances, défend en permanence le service public.

FO COM s'est engagée aux côtés d'UNI Europa pour faire entendre et partager ses positions sur les services d'intérêt général.

Dans un colloque organisé conjointement par la Commission européenne et UNI Europa à Lisbonne les 9, 10 et 11 avril 2008, c'est FO COM qui a été sollicitée par UNI Europa pour exposer et défendre nos positions sur le service universel dans les postes et les télécommunications et pour enrichir la proposition de directive-cadre sur les services d'intérêt général déposée par le Parti Socialiste Européen au début de l'année 2008.

Sur la période 2006-2009/2010, FO COM a organisé divers séminaires et rencontres au niveau européen et international avec le souci de conforter son image d'organisation syndicale ancrée dans l'avenir.

Séminaires et rencontres sur la libéralisation dans les secteurs des postes et des télécoms :

- Du 20 au 22 octobre 2006 à Prague (République Tchèque), séminaire organisé par UNI Poste et Logistique, piloté par FO COM sur « le dialogue social et les relations industrielles dans le secteur postal ».
- Les 19 et 20 mars 2007 à Paris, rencontre avec le syndicat des postes du Japon (JPU) pour faire une « étude comparative sur la situation postale en France et au Japon ». À ce moment, le syndicat japonais était confronté à un projet de privatisation des services postaux.
- Du 24 au 28 septembre 2007 à Paris, séminaire organisé par FO COM sur « l'évolution des secteurs des postes et des télécommunications », avec des participants des pays d'Europe de l'Est : Bulgarie, Russie et Kazakhstan, ainsi que d'Afrique francophone : Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire et Sénégal.
- Du 11 au 17 janvier 2008 à Bruxelles, séminaire de la CES sur « le dialogue social national comparé entre la Roumanie, l'Autriche, la France et Malte ».
- Les 22 et 23 septembre 2008 à Stuttgart, rencontre FO COM/Ver.di sur « la libéralisation et la privatisation dans le secteur postal », à partir de l'analyse de la situation à GeoPost et DPD Allemagne. L'objectif est d'améliorer le travail du comité de groupe européen de GeoPost.
- Les 23 et 24 octobre 2008 à Stuttgart, visite d'étude de FO COM, représentée par Henri Kaiser, sur « l'organisation et le fonctionnement de Ver.di depuis la libéralisation des secteurs des postes et des télécommunications ».
- Les 15 et 16 janvier 2009 à Paris, rencontre entre FO COM et Ver.di sur « les relations syndicales transnationales dans les entreprises multinationales ».

Participation à des colloques et tables rondes :

- Le 29 novembre 2006 à Bruxelles, colloque sur « la responsabilité sociale des entreprises ».
- Le 15 décembre 2006 à Budapest (Hongrie), conférence-débat sur « la libéralisation totale des services postaux européens » avec des participants d'origine politique, patronale et syndicale de 10 pays d'Europe de l'Est, de la Commission européenne et FO COM, comme représentant au titre d'UNI Europa Postes et Logistique.
- Le 2 avril 2007 à Bruxelles, table ronde sur « les impacts sociaux et les impacts sur l'emploi dans le secteur postal ».
- Le 24 octobre 2007 à Sofia (Bulgarie), table ronde sur « la libéralisation des services postaux européens au regard de la proposition d'une directive postale du Parlement européen et du Conseil ».
- Les 19 et 20 mars 2008 à Londres, conférence du Communication Worker Union, organisée sur « l'évolution des services postaux au Royaume UNI, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Slovaquie, en Espagne et en Belgique ».
- Le 15 octobre 2008 à Madrid, table ronde organisée par l'UGT-Fédération des Services Publics, sur « la poste dans le contexte européen ».
- Le 2 avril 2009 à Stuttgart, conférence postale à l'initiative de Ver.di, sur « les conséquences de la libéralisation du secteur postal en Allemagne ».
- Du 17 au 19 juin 2009 à Ottawa, table ronde à l'initiative du Syndicat des travailleurs des Postes du Canada, sur « les effets des nouvelles technologies sur le traitement du courrier ».



NOTES

.....

.....

.....

.....

SECTEURS TRANSVERSES

Les retraités

Depuis le dernier Congrès, les effets de la loi Fillon se font de plus en plus sentir dans le calcul des retraites et pensions. L'allongement de la durée de cotisation pour un taux plein et le dispositif de décote jouent à plein. Le niveau moyen des retraites diminue d'année en année. Les bonifications enfants ont été réduites, le dispositif de revalorisation n'est pas sincère et n'assure même pas le rattrapage de l'indice des prix à la consommation. Constituer une force, nombreuse, informée, consciente et mobilisable est devenu de plus en plus important. Cela a été l'axe d'action de la Commission nationale des retraités et préretraités des quatre dernières années.

Une force nombreuse

Malgré l'effet des nombreux décès dû à l'âge des fondateurs de Force Ouvrière, nous avons maintenu le niveau des effectifs retraités de la Fédération grâce notamment à plusieurs actions :

- conserver nos adhérents lorsqu'ils deviennent retraités ;
- syndiquer parmi les vagues de nouveaux retraités de La Poste et des Télécoms ;
- syndiquer dans le périmètre des entreprises privées relevant du champ de syndicalisation de la Fédération.

Une force informée

Les divers supports, dont le journal spécifique : « L'Info des retraités », permettent une information régulière et actualisée.

Une force consciente

Au-delà de l'information diffusée, les réunions départementales et régionales et le travail des responsables régionaux et des responsables départementaux ont permis d'ancrer deux idées fortes :

- nul ne peut se croire sauvé – une nouvelle mauvaise réforme peut atteindre tout le monde ;
- il faut se défendre et seul le syndicat est en capacité de défendre les retraités.

Une force mobilisable

Sur une ligne de défense claire, fondée sur quatre axes principaux :

- pouvoir d'achat ;
- droits sociaux ;
- accès aux services publics ;
- santé.

La Commission nationale des retraités est aussi à l'initiative de l'idée de constituer un véritable bouclier social opposable. Les retraités sont « attaqués » de toutes parts et ils en éprouvent les conséquences par la diminution constante de leur pouvoir d'achat et la restriction de leurs droits.

Les craintes d'une accélération de la remise en cause des systèmes de pensions actuels et des dispositifs de protection sont contenues dans les travaux du COR. Enveloppés dans un voile de justice, d'égalité et d'équité ceux-ci préconisent comme seule solution à l'équilibre général des systèmes de pension et à leur pérennité, de demander aux seuls retraités et salariés des sacrifices importants.

Le président de la République vient d'annoncer : « **Je ne reculerai pas sur la réforme des retraites.** » À la suite des orientations du COR, l'attaque est frontale, dès 2010 des mesures seront proposées. À n'en pas douter, elles se traduiront par un nouveau recul important des moyens de vie des retraités et des futurs retraités. L'heure est venue de préparer les esprits pour se défendre fermement :

- d'une part, lancer l'idée d'un bouclier social pour garantir les droits des retraités, véritable digue contre « l'antisocial », de la même manière que les plus riches sont protégés par un bouclier fiscal ;
- d'autre part, adopter une stratégie avec des axes revendicatifs simples et clairs, des revendications importantes et limitées en nombre, débouchant sur une campagne de communication intense.

Pour contrebalancer les idées toutes faites destinées à préparer l'opinion à accepter ce qui est présenté comme inéluctable, nous devons affirmer que :

- le public n'est pas mieux loti que le privé, les taux de remplacement global sont proches et les niveaux des petites retraites sont malheureusement équivalents ;
- le remplacement des systèmes actuels par un système unique de retraite par points est une idée démagogique qui se ferait au détriment de tous, les solidarités étant détruites, l'équilibre de ces nouvelles caisses se ferait mécaniquement par la diminution des retraites ;
- le fait d'accréditer l'idée qu'en redistribuant les « avantages » familiaux et conjugaux améliorerait le sort des moins nantis est une idée fautive. Partager entre pauvres ou prendre aux classes moyennes pour égaliser, à la baisse, les droits sur les moins nantis est une solution inacceptable.

Il faut proclamer des vérités

Il faut redéfinir le partage de la richesse produite. Il faut avoir à l'esprit que le monde financier captait en 1980, 10 % de la richesse créée, en 2008 c'est 41 % ! Si on revenait en partie au partage antérieur, il n'y aurait plus de déficits des comptes sociaux. ●●●